

## ENJEUX DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES EN COURS : L'EXEMPLE DU TRAITÉ TRANSATLANTIQUE

### INTRODUCTION

par Michel-Jean **Jacquot**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,  
Mesdames, Messieurs,  
Chères Consœurs et chers Confrères.

Depuis quelques mois, l'effervescence est vive en France – et elle n'a pas décliné depuis – car « Bruxelles », comprenez la Commission, aurait entamé avec les États-Unis au nom de l'Union européenne une méga-négociation, aux fins de passer avec eux, un "Traité de Partenariat " de grande envergure. Les intérêts de l'Europe, ceux de son agriculture en particulier, seraient bradés, comme il est coutume de l'énoncer en France chaque fois qu'une négociation internationale est entamée.

L'Académie d'Agriculture ne pouvait pas rester passive et silencieuse, face à ce qui pouvait se tramer entre Bruxelles et Washington et face aux réactions que cette négociation suscite, peut-être à tort, ou peut-être à raison. Ce fut le sentiment de la Section X qui a accepté la proposition que nous lui avons faite, Gilles **Bazin** et moi-même, de demander à nos instances dirigeantes de réserver une séance particulière aux « Enjeux des négociations commerciales en cours et en particulier au projet du Traité Transatlantique ». Nous remercions celles-ci d'avoir accueilli favorablement notre suggestion.

Notre intention, en prenant cette initiative, n'était pas d'ajouter la voix de l'Académie à toutes celles qui, en France, manifestent leur opposition à cet Accord, parce que ces négociations se dérouleraient, sans que l'on n'en sache rien, dans le plus grand secret. Evacuons, de suite, cet argument qui n'en est pas un. En effet, une négociation de ce type suppose que (i) le Conseil des Ministres et le Parlement européens aient d'abord discuté et débattu longuement de l'utilité et des inconvénients et des avantages, d'un tel accord; (ii) que, par après, les mêmes Ministres et Parlementaires aient arrêté - ce fut fait le 14 juin 2013 - '*le mandat de négociation*' de la Commission pour ses pourparlers ;(iii) que, comme le dispose l'article 207 du Traité de Lisbonne, ces : « *négociations sont conduites par la Commission, en consultation avec un Comité spécial, désigné par la Commission, pour l'assister dans cette tâche, et dans le cadre des directives que le Conseil peut lui adresser, la Commission [faisant] rapport régulièrement au Comité spécial ainsi qu'au Parlement Européen, sur l'état d'avancement des négociations* » ; (iv) que la Commission ne « conclura » pas l'accord qu'elle aura négocié, sans que le Conseil et le Parlement Européen en ait débattu, à satiété, son adoption exigeant la majorité qualifiée pour les questions de commerce des

marchandises, et l'unanimité pour le commerce des services, de la propriété intellectuelle, ainsi que des investissements, du transport, de la culture et des services sociaux.

Sachons-le, les procédures sont respectées. Rien ne se fait et ne se fera en catimini. Mais, une négociation serait vouée à l'échec si tous ceux intéressés et intéressants se trouvaient à la table des pourparlers.

Si Gilles **Bazin** et moi-même avons pris l'initiative de cette séance, c'est dans le but de tenter de lever nombre d'interrogations à propos de ce projet d'Accord - car il y en a beaucoup - et ce, en nous appuyant sur trois éminentes personnalités qui connaissent le sujet.

Le projet d'Accord Transatlantique qui se construit nous semble être, en effet, comme jamais il n'en fut. D'où les interrogations et les peurs, toute deux légitimes, qu'il peut susciter.

Des accords, multilatéraux ou bilatéraux, il y en eut toujours et il en est de nombreux. Tous visent ou visaient d'améliorer les échanges et portaient et portent exclusivement sur le démantèlement des instruments de « politique commerciale » mis en œuvre par les pays. Le GATT, l'OMC, le TTP, l'Accord que les États-Unis viennent de signer avec onze pays du pourtour de l'Océan Pacifique, comme la cent-cinquantaine d'accords bilatéraux passés par la CEE ou l'Union européenne avec les pays tiers relèvent de ce type.

L'Accord Transatlantique, c'est tout autre chose. Évidemment les épineuses questions commerciales qui ont scandé les relations commerciales entre les USA-Unis et l'UE depuis 1960 en feront partie. Mais il s'agit de beaucoup plus, d'un « Accord de troisième génération » comme un certain Pascal **Lamy** l'a qualifié dans une interview récente donnée au journal *Les Echos*. Son objet est de s'entendre sur les standards économiques, des normes sociales, des règles bancaires ou financières, les contraintes environnementales, les approches éthiques ou même morales, qui sont autant d'obstacles aux échanges, qui freinent la croissance et le plein emploi. Ira-t-on jusqu'à adopter des règles communes, ou se contentera-t-on d'harmoniser les pratiques respectives, suivant le principe d'équivalence ? Qui assurera le contrôle des engagements pris de part et d'autre ? La puissance publique interviendra-t-elle ou laissera-t-on les acteurs privés trouver la solution à leur conflit ? Quid de la Politique Agricole Commune ? Du Farm Bill ?

Comme je l'ai dit précédemment les questions, les interrogations, sont donc nombreuses. Et elles ne sont pas « de la roupie de sansonnet » ou affaires seulement d'entrepreneurs ou de négociants. Mes enfants, mes petits-enfants, que deviendront-ils, en définitive ? A quelle sauce, ils seront mangés ? Seront-ils « américains » ou « européens » ?

Trois intervenants ont été choisis pour nous ouvrir l'esprit. De grande compétence et de haute qualité, puisqu'il s'agit en premier, lieu de Pascal **Lamy** (dont j'ai rédigé un CV, un peu personnel, que vous trouverez sur le site de l'Académie) Il s'est engagé à répondre à la question, suivante :

*Avec le TAFTA, succédant à l'Accord de Partenariat signé déjà avec le Canada, l'Union Européenne s'achemine-t-elle, avec les États-Unis, vers une nouvelle organisation du commerce international de type « bilatéral », au dépens de ce qu'elle a été jusqu'à présent, de type multilatéral sous l'empire des règles et dispositions de l'OMC ?*

Qui mieux que Pascal **Lamy**, ancien Commissaire au Commerce à la Commission, ancien directeur général de l'OMC, pouvait nous « instruire » sur l'avenir de la politique extérieure commune ?

Notre deuxième Conférencier sera Dominique **Pihon**, Professeur d'Économie à Paris-Nord, spécialiste de l'analyse des conséquences de la globalisation financière, qui traitera des « *Enjeux économiques et Financiers des processus de négociations commerciales en cours* ».

Le troisième intervenant sera Thierry **Pouch**, l'homme des Études à l'APCA, qui nous exposera les *Enjeux agricoles et agroalimentaires des négociations commerciales UE/USA*».

A la suite de chacune de ces 3 interventions, les Conférenciers ont accepté de répondre à 3 ou 4 questions.

Enfin, Gérard **Viatte**, notre Confrère suisse de la section X, ancien Directeur des Affaires Agricoles à l'OCDE, a bien voulu accepter de tirer les *Conclusions* de notre séance sur le fond et ce que nous ferions dans le futur sur ce sujet.